

Favia® + Pyros®

Une offre complète contre les maladies du feuillage

Qu'est ce que Favia® + Pyros® ?



C'est un bidon associatif avec 2 compartiments qui contient :

4 L de Favia®

62,5 g/l d'époxiconazole
+ 85 g/l de pyraclostrobine

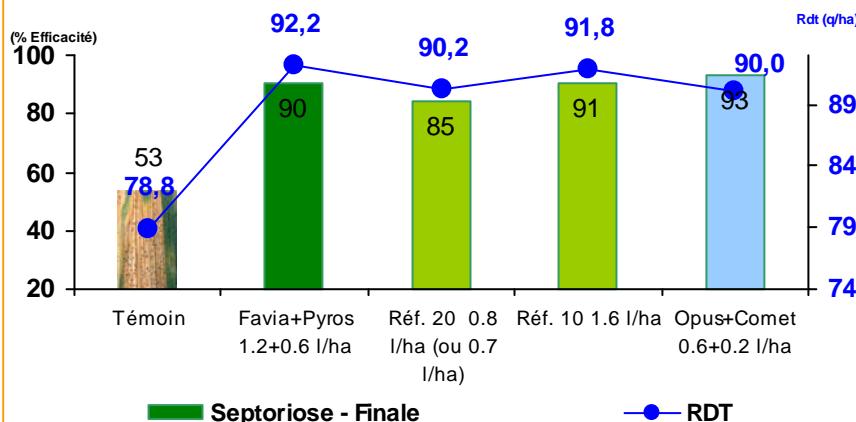
et 2 L de Pyros®

450 g/l de prochloraze

Favia® + Pyros® une polyvalence exceptionnelle contre les maladies du feuillage des blés

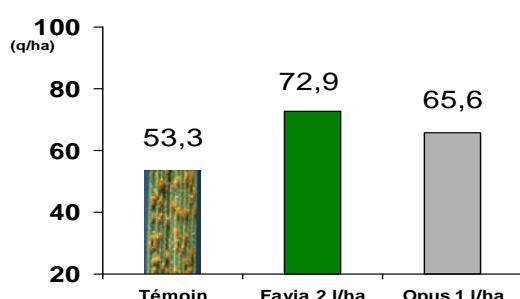
Septoriose

2009 – N=2 essais (DPT 17,31) – Application dans le cadre d'un programme – Comparaison de T2



Rouille Brune (rendement q/ha)

Dominante rouille brune N = 8 essais (2005-2007)



Favia® + Pyros® une association originale de 3 molécules complémentaires

Sur Septoriose : 3 modes d'action différents qui permettent d'allier efficacité et prévention de résistance avec le prochloraze,

Sur Rouille brune : l'association des deux meilleures molécules contre cette maladie avec l'époxiconazole et le F500,

Sur Microdochium nivale : l'efficacité renforcée grâce au prochloraze.

Favia® + Pyros®

Une offre complète contre les maladies du feuillage

Comment s'utilise Favia® + Pyros®

Nombre de twin/ha

- 3 possibilités :
- 1 twin pour 3 ha (orges)
- 1 twin pour 3,3 ha (blés / orges)
- 1 twin pour 4 ha (blés)

Dose produit/ha

Favia®	Pyros®
1,3 l/ha	+ 0,66 l/ha
1,2 l/ha	+ 0,60 l/ha
1 l/ha	+ 0,50 l/ha

Suivant la pression maladies et le type de programme envisagé

Pour Favia® + Pyros®, comme pour tous les fongicides, le positionnement et la dose utilisés sont la clé de la réussite du traitement. C'est la raison pour laquelle son utilisation doit reposer sur un raisonnement intégrant :

- les conditions pédo-climatiques,
- les dates de semis,
- les sensibilités variétales.

Fiche d'identité



- Favia®** : marque déposée BASF
- Autorisation de vente** : n° 2100040.
- Composition** : 62,5 g/L d'épicloniazole + 85 g/L de pyraclostrobine.
- Formulation** : SE
- Usages autorisés** : BLÉS : septoriose, rouilles brune et jaune, fusariose des épis, helminthosporiose. ORGES : rhynchosporiose, helminthosporiose, rouille naine. TRITICALE : septoriose, rouilles brune et jaune, oïdium. SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune. AVOINE : rouille couronnée
- Dose homologuée** : 2 L/ha
- Classement** : N : Dangereux pour l'environnement. Xn : Nocif. R40 : Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes. R38 : irritant pour la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme. R62 : risque possible d'altération de la fertilité. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- Zone non traitée** : 5 mètres (distance par rapport aux points d'eau - cf Arrêté du 21/09/2006).
- Nombre maximum d'applications** : 2/an.
- Délai avant récolte** : 35 jours.
- Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures après traitement.

- Pyros®** : marque déposée BASF.
- Autorisation de vente** : n° 9400494
- Composition** : 450 g/L de prochlorazé
- Formulation** : EC
- Usages autorisés** : BLÉS : piétin-versé : 1,33 L/ha; oïdium, septoriose, fusariose des épis : 1 L/ha. ORGES : oïdium, rhynchosporiose, helminthosporiose : 1 L/ha
- Classement** : Xn : nocif, N : Dangereux pour l'environnement, R22 : Nocif en cas d'ingestion, R41 : Risque de lésions oculaires graves, R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion, R66 : L'exposition répétée peut provoquer, dessèchement ou gerçures de la peau, R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges, R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- Zone Non Traitée** : 5 m (distance par rapport aux points d'eau).
- Délai avant récolte** : 42 jours.
- Délai de rentrée dans les parcelles** : 24 h après traitement (cf Arrêté du 12/09/2006)
- Protection utilisateur lors de la manipulation des produits** : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4. 546CEFGE0111SUD

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- Stockez les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée Sté PANTEK France

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Janvier 2011 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro 0810 023 033 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 208FCEFG0111SUD

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 Téléphone : 0810 023 033 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	  Téléphone : 0800 800 800 ou www.covea.fr
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Téléphone : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 Téléphone : 0810 18 18 00 ou www.adivalor.fr